



Compte-rendu de la Session d'Automne 2022 de la Section 6 du Comité National de la Recherche Scientifique

21-25 Novembre 2022

Membres présents :

- Nathalie Appel, IR, DR6
- Valérie Berthé, DR CNRS, IRIF
- Jérémie Bourdon, PU, LS2N
- Nicolas Bousquet, CR CNRS, LIRIS
- Johanne Cohen, DR CNRS, LISN
- Antoine Genitrini, MCF, LIP6
- Patricia Georgeon, TCE, LIS
- Yves Grandvalet, DR CNRS, HEUDIASYC
- Katia Jaffres-Runser, MCF, IRIT
- Arnaud Legrand, DR CNRS, LIG
- Anca Muscholl, PU, LABRI
- Anastasia Paparrizou, CR CNRS, CRIL
- Michael Poss, DR CNRS, LIRRM
- Maria Potop-Butucaru, PU, LIP6, *membre du bureau*
- Romain Rouvoy, PU, CRISTAL
- Yolande Sallent, IE, DR20
- Thomas Seiller, CR CNRS, LIPN, *secrétaire scientifique*
- Pierre Senellart, PU, DI ENS, *président*
- Ye-Qiong Song, PU, LORIA
- Alain Tchana, PU, LIP, *membre du bureau*
- Hélène Waeselynck, DR CNRS, LAAS, *membre du bureau*

Des membres de l'INS2I ont assisté à temps partiel aux travaux de la section :

- Ali Charara, directeur de l'INS2I
- Olivier Serre, directeur adjoint scientifique Section 6
- Patrick Baillet, délégué scientifique Section 6
- Mohand-Saïd Hacid, délégué scientifique Section 6

Voici l'essentiel des tâches qui incombait à la section lors de cette session :

- évaluation (à mi-vague) des chercheurs et chercheuses
- propositions en vue des changements de grade de chercheurs
- étude de demandes de changement de direction et co-direction d'unités
- avis sur la titularisation des chargés de recherche stagiaires
- confirmation d'affectation des chercheurs nouvellement recrutés ainsi que désignation de leur directeur de recherche
- examen des demandes de subventions pour des écoles thématiques
- proposition de candidats pour les médailles de bronze et d'argent du CNRS.

1 Échanges avec Ali Charara

La session d'automne commence par un échange avec le directeur de l'institut.

1.1 Nouvelles de l'institut

Ali Charara commence par aborder la question de son départ de la direction de l'institut. Après un mandat de 4 ans en tant que directeur d'institut, il n'a pas souhaité reconduire celui-ci et quittera ses fonctions en janvier 2023. Il remercie son équipe au sein de l'INS2I, ainsi que la section (le mandat en cours et le mandat précédent) avec qui le dialogue a toujours été constructif.

Il annonce également un autre changement au sein de l'équipe scientifique de l'institut : Patrick Baillot a rejoint celle-ci en tant que délégué scientifique section 06, en remplacement de Laurence Duchien.

1.2 Concours 2023

Ali Charara annonce une bonne nouvelle concernant le concours 2023 : l'institut disposera de 3 postes CRCN supplémentaires. Sur ces 19 postes, 16 sont ouverts sur les sections 06 et 07 (8 postes pour chaque section), et 3 sur des CID ou des sections relevant d'autres instituts : un poste ouvert en section 41 (sur le thème de la cryptographie), un poste en section 40 (sur le thème « algorithmes et données »), et un poste en CID 51.

Sur les 8 postes de chargé-e-s de recherche ouverts au concours, Ali Charara annonce quatre coloriations :

- cybersécurité,
- quantique,
- sciences du logiciel,
- sciences de l'information éco-responsables en lien avec l'une des thématiques suivantes : Réseaux et systèmes distribués, calcul, sciences de la programmation et du logiciel, intelligence artificielle et sciences des données.

Concernant le concours DR, l'institut ouvrira 3 postes supplémentaires également. C'est donc 16 postes qui seront ouverts au concours : 8 pour chaque section.

Question (Pierre) : Est-ce que le coloriage « cybersécurité » inclut la cryptographie ?

Réponse : Oui.

Question : Est-ce que d'autres instituts ont ouvert des postes dans des sections INS2I cette année ?

Réponse : Oui, en section 7 (INSIS, INSHS, INSMI).

1.3 CPJ

Ali Charara fait le bilan des Chaires Professeurs Junior ouvertes en 2022. Pour rappel, deux postes étaient ouverts par l'INS2I : le premier sur la thématique du codage / de la compression pour le stockage de données massive sur ADN, le second en apprentissage automatique pour le traitement automatique des langues.

Pour le premier poste, 2 candidat-e-s ont été auditionné-e-s, un-e seul-e classé-e. La personne classée n'a finalement pas pris le poste.

Pour le second poste, 3 candidat-e-s ont été auditionné-e-s, un-e seul-e a été classé-e. Cette personne a accepté le poste, avec un décalage de la date de recrutement.

Ali Charara mentionne un potentiel problème d'attractivité de ces postes, notamment au niveau salarial. En effet, s'il est possible d'augmenter le salaire des premières années, le salaire après titularisation dans le corps des DR n'est pas négociable.

Pour l'année 2023, ce seront 33 CPJ qui seront ouvertes par le CNRS (par rapport à 25 en 2022). Les 8 chaires supplémentaires seront ouvertes sur des postes interdisciplinaires.

Question (Pierre) : La section verra-t-elle les personnes recrutées par cette voie pour évaluation ?

Réponse : C'est l'idée, la commission de recrutement intègre deux membres des sections concernées. Les modalités d'évaluation à mi-parcours et de titularisation sont cours de finalisation au CNRS, comme pour le recrutement il est envisagé d'y associer les sections.

Remarque (Pierre) : Le décalage du calendrier avec celui des concours est à regretter.

1.4 Promotions

Concernant les promotion CRHC, il y a 219 chercheurs et chercheuses promouvables sur les sections 06 et 07, dont 26 candidat·e·s. L'institut s'attend à pouvoir promouvoir 11 ou 12 candidat·e·s.

Cette année, les chercheurs et chercheuses CRHC peuvent postuler à une promotion à un échelon exceptionnel. Sur l'ensemble de l'institut, il y a 23 chercheurs et chercheuses promouvables, dont 13 candidat·e·s. L'institut s'attend à pouvoir promouvoir environ 5 candidat·e·s.

Question (Pierre) : Quels sont les critères pour candidater ? Faut-il être à l'échelon maximal du grade CRHC ?

Réponse : Il faut justifier de 3 ans d'ancienneté dans le 7ième échelon du grade CRHC.

Concernant les promotions DR1, l'institut compte 106 promouvables, dont 37 candidat·e·s. L'institut s'attends à pouvoir promouvoir environ 11 candidat·e·s.

Concernant les promotions DRCE1, les section 06 et 07 comptent 81 promouvables, dont 31 candidat·e·s. L'institut s'attends à pouvoir promouvoir environ 6 candidat·e·s (un nombre en augmentation : pour rappel, seul·e·s 3 candidat·e·s avaient été promu·e·s l'an dernier).

Concernant les promotions DRCE2, l'institut compte 5 promouvables, dont 3 candidat·e·s.

Question (Yves) : Le nombre de places est basé sur les candidatures ; comment se place l'INS2I par rapport aux autres instituts ?

Réponse : Pour les promotions CRHC, le taux de candidatures est plutôt correct (8,1%) ; cela reste moins qu'à l'INSHS (26%) et l'INSB (19,5%) par exemple. Concernant les promotions DR1 et DRCE, le taux de candidatures est inférieur (DR1 : 4.7%, DRCE : 5.5%).

1.5 Délégations

Ali Charara aborde ensuite le sujet des demandes de délégation. L'an dernier, 57 demandes ont été retenues sur 75 demandes au total, avec en particulier 3 délégations pour des séjours dans les IRL (International Research Laboratories, anciennement Unités Mixtes Internationales – UMI).

Question (Pierre) : Nous aimerions avoir la liste des delegations accordées, pour avoir une idée de l'impact de notre travail.

Réponse : La liste sera transmise.

Remarque (Pierre) : Le traitement des demandes de délégations est sous-optimal. Cela demande beaucoup de travail, alors que la plupart sont accordées. De plus, les demandes sont principalement traitées localement.

1.6 RIPEC C3

Ali Charara remercie la section d'avoir accepté d'évaluer les demandes de la composante C3 de la RIPEC. L'institut indique avoir suivi de près les recommandations de la section. Le travail de la section était très utile.

2 Activités de la section

2.1 Motion concernant CNRS/INRIA

Lors de l'échange avec l'institut, le sujet des rapports entre INRIA et CNRS a également été abordé, notamment concernant le fait que plusieurs laboratoires ont mentionné qu'ils subissent des conséquences des problèmes entre CNRS et INRIA. Au cours de la session d'automne, un échange entre membres de la section 06 et la section 07 a également eu lieu à ce sujet. À la suite de cela, les sections 06 et 07 ont voté à l'unanimité une motion sur l'impact des politiques d'INRIA et du CNRS sur les UMR, qui se trouve en ligne¹ et dont nous reportons le texte ci-dessous.

Sur l'impact des politiques d'INRIA et du CNRS sur les UMR.

Les sections 6 et 7 du Comité national de la recherche scientifique expriment leur fort attachement aux Unités Mixtes de Recherche (UMR) qui structurent le paysage de la recherche française en regroupant au sein d'une même structure enseignants-chercheurs, chercheurs du CNRS et chercheurs d'autres organismes nationaux de recherche. Les sections rappellent le rôle important des directeurs et directrices d'unité dans la gestion et la politique scientifique des UMR.

À ce titre, les sections 6 et 7 s'inquiètent de certains accords passés entre INRIA et certaines universités, qui ne respectent pas toujours la place centrale des UMR et de leurs équipes de direction dans l'organisation locale de la recherche. Il est important que les directeurs et directrices puissent avoir une vision globale des ressources de leurs unités, et qu'ils aient les moyens de pouvoir appliquer une politique scientifique à l'échelle de leur unité.

Les sections 6 et 7 regrettent également que des désaccords entre INRIA et le CNRS dans la gestion et la politique de la recherche au niveau de certains sites conduisent à des situations qui pénalisent les chercheurs et chercheuses, et plus généralement la recherche française : retrait d'équipes-projets INRIA de certaines UMR, non-renouvellement d'équipes-projets communes, non-affectation de chercheurs CNRS à des équipes d'UMR qui sont des équipes-projets INRIA.

2.2 Communication avec les chercheurs

Modification du document présentant les critères et recommandations de la section. La section décide d'ajouter le paragraphe suivant dans le document destiné aux chercheurs et chercheuses de la section ainsi qu'aux candidat-e-s aux concours de recrutement :

Si les candidat-e-s souhaitent les communiquer, la section prendra en compte toute information sur les situations ayant un impact sur leur carrière, passée ou à venir, et leur activité professionnelle : limitation des déplacements professionnels, limitation de prises de responsabilités, non participation à certaines directions de recherche ou collaborations, etc. à titre indicatif, il est possible de signaler les situations suivantes (liste non-exhaustive) :

- situations de handicap²
- maladies de longue durée
- situations familiales particulières
- choix éthiques

Les candidat-e-s, chercheuses et chercheurs sont évidemment libres de communiquer ou non de tels éléments à la section.

1. https://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/A22/Motion_S06_sur_impact_des_politiques_inria_et_du_cnrs_sur_les_umr.pdf

2. La section précise qu'elle n'a pas accès aux informations RH des chercheurs et chercheuses employé-e-s par le CNRS dans le cadre des évaluations, promotions, et concours. Ainsi, les éléments n'apparaissant pas dans leur dossier ne pourront être pris en compte.

Rencontre avec les chercheuses et chercheurs. La mandature précédente avait organisé une journée de rencontre avec les chercheuses et chercheurs, incluant notamment une présentation de la section, ses membres, son rôle et son fonctionnement, et des entretiens individuels pour les chercheurs qui le souhaitaient. La section avait décidé lors de la session d'automne 2021 d'organiser une telle rencontre en fin d'année 2022 ou début d'année 2023. La section fixe la date de cette rencontre au 30 Mai 2023. Les modalités seront communiquées en début d'année 2023 aux chercheurs et chercheuses de la section.

2.3 Propositions de médailles

La section étudie les propositions de nomination pour l'attribution des médailles de bronze et d'argent qui lui ont été communiquées par les directeurs et directrices d'unités et de GdR.

Médaille de Bronze. La section propose deux récipiendaires, classé-e-s par ordre alphabétique :

- Émilie Kaufmann (CRISAL)
- Vincent Neiger (LIP6)

Médaille d'Argent. La section propose deux récipiendaires, classé-e-s par ordre alphabétique :

- Sandrine Blazy (IRISA)
- Daniel Hagimont (IRIT)

2.4 Évaluation d'écoles thématiques

La section devait se prononcer sur 12 demandes d'écoles thématiques. Elle donne :

- 8 avis très favorables, pour les écoles ALEA, ARCHI, ASTROINFO, BIOREGUL, CRITIGIS, EPIT 2023, IA2, JNCF 2023, et SRASS ;
- 3 avis favorables, pour les écoles CRITIGIS, GRAY SCOTT BATTLE, et UCN ;
- 1 avis réservé, pour l'école COMPLEXSPORTS.

2.5 Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)

L'institut a demandé à la section de se prononcer concernant sa participation à l'évaluation des demandes de RIPEC. En 2022, la section avait accepté de participer à cette évaluation. Après en avoir débattu, la section décide de participer à l'évaluation des demandes de RIPEC pour l'année 2023, en se réservant le droit de se retracter en fonction des informations qui lui seront fournies par l'institut.

2.6 Titularisations

La section étudie 9 demandes d'avis sur des titularisations dans le corps des chargés de recherche classe normale (CRCN), et donne 9 avis favorables.

2.7 Confirmation d'affectation des lauréat·e·s DR

La section étudie 8 demandes de confirmation d'affectation des lauréat·e·s DR du concours 2021, et donne 8 avis favorables.

2.8 Confirmations d'affectation des lauréat·e·s CR et désignation des directeur de recherches

La section étudie 7 demandes de confirmation d'affectation des lauréat·e·s CR. Il lui est également demandé de désigner des directeurs ou directrices de recherche pour chacun des candidat·e·s. Ceux-ci étaient traditionnellement choisis par la section 6 parmi les membres de rang A de l'équipe d'accueil. Cette année, il lui est demandé de désigner la personne de leur choix, *à l'exception des membres du laboratoire des stagiaires (notamment le directeur d'unité ou le chef d'équipe)*. Ainsi, les directeurs et directrices de recherche désigné·e·s peuvent :

- être ou non membres de la section ;
- être un CR ou un DR CNRS ;
- être un personnel non CNRS (PU, MCF, chercheur ou chercheuse d'autres établissements) ;
- avoir ou non une HDR.

2.9 Demandes de renouvellement/création de GdR

La section étudie la demande de création du GdR TeQ et donne un avis Très Favorable. Elle étudie également la demande de renouvellement du GdR IA (renommé RADIA), auditionne le porteur et la porteuse du projet, et donne un avis Très Favorable.

2.10 Expertises et avis divers

La section étudie 2 demandes d'évaluation par une autre section, et donne 2 avis Favorables.

La section étudie 1 demande de rattachement à une autre section, et donne 1 avis Favorables.

La section étudie 10 dossiers changement de direction d'unité. Elle donne 8 avis Très Favorable :

- BEZOUT (FR 3522), nouveau directeur Matthias Fradelizi
- ETIS (UMR 8051), nouvelle directrice adjointe : Lola Cañamero
- ICJ (UMR 5208), nouvelle directrice : Véronique Maume-Deschamps
- IRIF (UMR 8243), nouveau directeur : Guiseppe Castagna ; nouveau directeur-adjoint : Thomas Colcombet
- LAMA (UMR 5127), nouveau directeur : Dorin Bucur
- LMV (UMR 8100), nouveau directeur : Dimitri Zvonkine
- PIMS-Europe (IRL 3069), nouveaux directeur : Ozgur Yilmaz
- QuantAlps (FR 2053), nouvelle directrice : Anna Minguzzi

et 2 avis Favorable :

- CMM (IRL2807), nouveau directeur : Héctor Ramírez
- MajuLab (IRL3654), nouvelle directrice : Alexia Auffeves.

2.11 Détachement dans le corps des DR

La section examine une demande de détachement d'un ingénieur de recherche CNRS dans le corps des directeurs de recherche et émet un avis Défavorable.

2.12 Évaluations de chercheuses et chercheurs

La section effectue 102 évaluations de chercheuses et chercheurs à mi-vague, et donne 96 avis favorables, 3 avis réservés, 2 avis différés, et 1 avis d'alerte.

2.13 Promotions CR \rightarrow CRHC

La section étudie les 16 candidatures déposées pour une promotion au grade de CRHC, et décide de communiquer le classement suivant à l'institut.

- 1ex. Jean-Christophe Aval
- 1ex. Nicolas Brisebarre
- 1ex. Ludovic Henrio
- 1ex. Yvan Le Borgne
- 1ex. Alantha Newman
- 1ex. Angélique Stephanou
- 1ex. Grégoire Sutre
- 1ex. Guillaume Theyssier

Pour les promotions au grade CRHC, l'ancienneté dans le grade CRCN a une importance significative. La section rappelle que la promotion CRHC est indépendante d'une potentielle candidature (en cours ou à venir) à un recrutement DR2. à titre d'information, les candidatures sont ainsi réparties par échelon de référence :

	Candidat·e·s Section 6	Proposé·e·s
échelon 10	7	6
échelon 9	6	2
échelon 8	0	0
échelon 7	3	0

2.14 Promotions échelon exceptionnel CRHC

Depuis cette année, les chercheurs CRHC peuvent postuler à une promotion à un échelon exceptionnel. La section étudie les 8 candidatures déposées pour une telle promotion, et décide de communiquer le classement suivant à l'institut :

- 1ex. Didier El Baz
- 1ex. Mamoun Filali Amine
- 1ex. Miki Hermann
- 1ex. Claude Pasquier

2.15 Promotions DR2 \rightarrow DR1

La section a reçu les dossiers de 16 candidat·e·s, dont 5 femmes. Après étude des dossiers de candidature, elle décide de communiquer le classement suivant à l'institut :

- 1ex. Urtzi Ayesta
- 1ex. Bernadette Charron-Bost
- 1ex. Sylvie Corteel
- 1ex. Dimitrios Thilikos Touloupas
- 1ex. Nicolas Trotignon
- 6ex. Stéphanie Delaune
- 6ex. Nicolas Hanusse

2.16 Promotions DR1 \rightarrow DRCE1

La section a reçu les dossiers de 12 candidat·e·s, dont 3 femmes. Après étude des dossiers de candidature, elle décide de communiquer le classement suivant à l'institut :

- 1ex. Christian Bessiere
- 1ex. Thomas Ehrhard

- 3ex. Mai Gehrke
- 3ex. Jérôme Lang

2.17 Promotions DRCE1 \rightarrow DRCE2

La section étudie les candidatures déposées pour une promotion au grade de DRCE2, et décide de communiquer le classement suivant à l'institut.

- 1. Claire Mathieu